



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## insertion professionnelle

Question écrite n° 40899

### Texte de la question

M. Daniel Fidelin attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les crédits d'insertion gérés dans le cadre des PAIO missions locales. Les structures en faveur de l'emploi des jeunes disposent aujourd'hui de plusieurs leviers pour favoriser la mobilité, l'employabilité des jeunes de 16 à 25 ans, à savoir le FIPJ (fonds d'insertion pour les jeunes, gérés par les directions départementales du travail) le fonds d'aide aux jeunes gérés par les départements et les allocations CIVIS ou crédits interstitiels. Les crédits FIPJ ont l'avantage de bénéficier d'une plus grande souplesse assortie d'un contrôle financier strict *via* les experts comptables des structures les gérant. Au niveau de la Haute-Normandie, l'enveloppe des bourses interstitielles est de 2 181 871 euros pour une consommation de 1 879 700 euros. À l'échelle de la PAIO de la Pointe de Caux, il reste un solde non utilisé de bourse interstitielle de 13 576 euros et il y a un déficit au niveau des actions FIPJ de près de 3 006 euros. Il lui demande s'il peut être envisagé que l'enveloppe des BI lorsqu'elle n'est pas consommée soit affectée aux différents FIPJ afin d'influer directement et sans que ce soit un guichet systématique sur la mobilité, la formation des jeunes. Une telle inflexion responsabiliserait davantage les missions locales et PAIO et permettrait, lui semble-t-il, une plus grande transparence et une meilleure information pour les administrateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Fidelin](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40899

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2009, page 987

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)